



Systeme de gestion des décisions des instances
Recommandation ADDENDA

Numéro de dossier :1114243012	
Unité administrative responsable	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Sommet	-
Projet	-
Objet	Adopter - Règlement modifiant le règlement autorisant la transformation d'une partie de l'immeuble Le Nordelec situé au 1751, rue Richardson, à des fins d'habitation et de commerce, et la construction d'immeubles, à des fins résidentielles et commerciales, sur les terrains adjacents portant les numéros de lot 2 160 226, 2 160 227, 2 160 228 et 1 852 835 (06-039)

Attendu que le Conseil municipal a adopté, le 23 avril 2007, le règlement 06-039 autorisant la transformation du site du Nordelec (1751, rue Richardson) et la construction de bâtiments permettant d'accueillir environ 1200 logements et 2000 emplois à terme;

Attendu que cette adoption a été précédée d'une consultation publique tenue par l'Office de consultation publique de Montréal portant sur l'ensemble du projet;

Attendu que le rapport de consultation publique fut déposé au Conseil municipal à sa séance du 15 janvier 2007;

Attendu que le Conseil municipal a adopté, les 23 avril 2007 et 28 avril 2008, l'entente de développement portant entre autres sur la contribution du propriétaire à la Stratégie d'inclusion de logements abordables et que les 182 logements sociaux et communautaires sont en cours de réalisation;

Attendu que le propriétaire souhaite modifier le projet initial avec, principalement, l'ajout de 300 unités de logements privés et la suppression de 425 unités de stationnements.

Attendu que le mandat de l'Office de consultation publique de Montréal portera sur les modifications apportées au projet, à savoir, principalement, l'augmentation du nombre de logements et sa répartition dans le projet, la diminution et l'emplacement de l'offre en stationnement, la superficie maximale des commerces et le phasage.

Il est résolu :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement autorisant la transformation d'une partie de l'immeuble Le Nordelec situé au 1751, rue Richardson, à des fins d'habitation et de commerce, et la construction d'immeubles, à des fins résidentielles et commerciales, sur les terrains adjacents portant les numéros de lots 2 160 226, 2 160 227, 2 160 228 et 1 852 835 (06-039) », et d'en recommander l'adoption;

de recommander au conseil municipal :

- 2- d'adopter le projet de règlement intitulé «Règlement modifiant le règlement autorisant la

transformation d'une partie de l'immeuble Le Nordelec situé au 1751, rue Richardson, à des fins d'habitation et de commerce, et la construction d'immeubles, à des fins résidentielles et commerciales, sur les terrains adjacents portant les numéros de lots 2 160 226, 2 160 227, 2 160 228 et 1 852 835 (06-039)» et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi, cette consultation portant sur les modifications apportées au projet.

-- Signé par Erick SANTANA/MONTREAL le 2011-11-14 10:38:06, en fonction de /MONTREAL.

Signataire :

Erick SANTANA

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement